M. de La Grange, sénateur du Nord, espère que le nouvel effort consenti par le pays pour assurer sa sécurité sera couronné de succès

Paris, 4 janvier. — Interviewé par un rédacteur de *Paris-Midi*, sur la rénovation de notre matériel aérien, M. de la Grange, sénateur, a déclaré :

« En effet, la question s'est posée de savoir ce que vaudrait notre force aérienne lorsque l'Allemagne aurait achevé le programme de construction aéronautique qu'elle a conçu. Or, chacun sait que si nous disposons d'un grand nombre

(Ph. Pestre.)

M. de La Grange

d'appareils, ils sont de modèles anciens, alors que dans ces dernières années, des progrès considérables ont été réalisés, tant dans la construction des moteurs que dans celles des cellules.

« L'Allemagne a bénéficié de tous ces perfectionnements. Elle construit à l'heure actuelle des appareils qui sont la synthèse de tout ce que la science a révélé et elle sera dans un certain nombre de mois en possession d'une flotte aérienne homogène et puissante.

« La menace à laquelle nous serions ainsi en butte serait d'autant plus grave qu'aux progrès réalisés par la technique correspond une conception nouvelle de l'emploi de l'aviation. Pendant la guerre et jusqu'à ces dernières années, elle n'était considérée que comme l'auxiliaire des autres armes. Elle a maintenant conquis son autonomie et, s'il serait exagéré de dire qu'il soit possible d'obtenir la victoire par l'emploi de l'aviation seule, il est certain qu'elle jouerait dans un conflit futur un rôle essentiel.

« C'est pour répondre à cette conception nouvelle qu'a été créée notre armée de l'air. Mais pour qu'elle soit en état de jouer son rôle, il faut qu'elle soit dotée d'un matériel au moins équivalent à ceux qui lui seraient éventuellement opposées, d'où la nécessité de répondre à l'effort allemand par un effort similaire.

« La rénovation de notre matériel d'aviation comportait un sacrifice financier et posait un important problème d'ordre industriel. Le Parlement n'a pas hésité, à une très large majorité, à voter les crédits nécessaires. Mais une fois ces crédits obtenus, quel emploi fallait-il en faire ? Certains prototypes avaient, au début de 1934, terminé leurs essais d'une façon satisfaisante. Le concours des avions de chasse nous avait notamment donné un appareil excellent, le Dewoitine 500, équivalent ou même supérieur aux meilleurs appareils étrangers.

« Mais il n'en allait pas de même des appareils de défense lourde, dont les modèles les plus récents produits par les constructeurs français, s'ils marquaient un progrès très net sur ceux qui sont à l'heure actuelle en escadrilles, étaient pourtant inférieurs à ceux conçus à l'étranger.

« Le ministre prit alors une décision très sage : celle de rénover notre matériel en deux étapes. La première devait comporter la mise en série des meilleurs appareils parmi ceux dont les essais étaient terminés, afin d'assurer l'amélioration d'une partie de notre flotte aérienne dans un délai rapproché.

« Pour permettre de parfaire cette rénovation dans une deuxième étape, un programme a été établi en tenant compte de tous les perfectionnements connus, de façon à permettre aux constructeurs français de présenter, dès 1935, au service technique des appareils tout à fait modernes, dont la valeur serait équivalente à celle des meilleurs appareils étrangers et qui pourraient être mis en construction au cours des années suivantes.

« Telles sont les grandes lignes du programme qu'applique présentement avec méthode, le ministère de l'Air. Si l'on a pu, dans le passé, reprocher aux services techniques comme à nos constructeurs de vivre trop sur eux-mêmes et de ne pas assez se préoccuper des progrès réalisés dans d'autres pays, on ne peut que féliciter les uns et les autres d'avoir compris qu'il n'y avait aucun déshonneur à reconnaître que, sur certains points, ceux qui ont été nos élèves avaient dépassé leurs maîtres.

« C'est ainsi qu'une mission est récemment revenue des Etats-Unis, rapportant une foule de renseignements qui donneront des indications précieuses pour la conception des appareils nouveaux du programme de demain.

« Seulement, il ne faudrait pas que la première partie du programme dont je viens de parler absorbât la plus large part des crédits affectés à la rénovation de notre matériel. Sinon, nous nous retrouverions, dans quelques années, dans la même situation qu'actuellement, avec une flotte aérienne nombreuse, mais de qualité inférieure. C'est sur ce point que j'ai voulu attirer l'attention du Sénat. Je veux croire que je me trouve d'accord avec le ministre et, sous cette réserve, je pense que nous avons toutes raisons d'être assurés que le nouvel effort consenti par le pays pour assurer sa sécurité sera couronné de succès.

« Sous l'impulsion du ministre, notre industrie aéronautique a compris qu'elle devait se réorganiser. Nos constructeurs étaient trop nombreux. Un grand nombre d'entre eux ont fusionné et bientôt l'Etat aura en face de lui des maisons solides, capables de courir des risques, mettant au point sans solliciter son concours pécuniaire, des prototypes excellents, et capables, grâce à un outillage puissant, de les construire en grande série dans un temps très court. Ainsi se trouvera résolu le problème industriel qui est à la base de la crise dont souffrent nos deux aéronautiques, militaire et civile. »

A propos des Assurances sociales

La Caisse primaire d'Assurances sociales *La Famile* nous prie d'insérer la note suivante :

M. Lacourt, député du Nord, a bien voulu nous honorer d'une réponse à l'article que nous avions précédemment publié à la suite de la note qu'il avait lui-même fait insérer dans le « Petit Bleu ».

Nous sommes très heureux de constater que l'article de M. Lacourt ne procèdait pas d'un esprit d'hostilité à l'égard du principe de la loi des Assurances sociales. Comme nous l'avions indiqué dans notre réponse, c'était surtout le qualificatif « loi stupide » qui nous était apparu déplacé.

Nous sommes heureux d'apprendre que cette épithète émane du « Petit Bleu » et non de M. Lacourt.

Qu'il nous permette cependant d'ajouter quelques renseignements à ceux que nous lui avons déjà fournis précédemment.

* *

Il reproche à la loi des Assurances sociales son « formidable machinisme ». En fait, de quoi s'agit-il?

D'une part, de recevoir les cotisations versées par 60.000 employeurs dans le seul département du Nord; d'autre part, de distribuer aux assurés, qui sont au nombre de huit millions dans l'ensemble du pays, toutes les prestations prévues par la loi. La seule Caisse « La Famille », qui compte 120.000 assurés, a établi à leur profit, au cours de l'exercice 1933, un total de 154.902 bons de paiement.

Tout homme de bon sens concédera qu'il est nécessaire que les assurés, pour prouver leur droit aux prestations, fournissent un minimum d'attestations: feuille maladie, ordonnances médicales, document établissant le montant des cotisations versées. Voilà, en pratique, à quoi se limite la plupart du temps la prétendue «paperasserie» des Assurances sociales.

* *

M. Lacourt estime d'autre part que pour toucher les prestations il faut être « débrouillard » et laisse entendre que ceux qui ne le sont pas ne touchent pas.

Toutes les caisses d'Assurances sociales bien organisées protestèrent énergiquement contre cette accusation. La plupart des caisses ont tenu à installer de nombreuses sections locales afin de faciliter aux assurés les démarches nécessaires et de leur permettre de toucher leurs prestations dans tous les cas, avec le minimum de dérangement.

* *

M. Lacourt écrit encore: « Il ne faut plus assommer celui qui a besoin à coups de jurisprudence et parler de droits et de règles, quand il s'agit de faits. »

Nous ne pouvons ici être d'accord avec lui. Il ne s'agit pas évidemment « d'assommer » les assurés, mais il est indispensable, de la part de toutes les caisses primaires bien gérées, qu'elles s'en tiennent aux dispositions légales et réglementaires décidées par le législateur et le Pouvoir exécutif, ainsi qu'aux règles établies par la jurisprudence des tribunaux chargés d'interpréter la loi.

Si la direction d'une caisse se permettait d'interpréter la loi à son gré et d'enfreindre les dispositions légales, même pour être agréable à tel ou tel assuré, elle léserait gravement les intérêts de l'ensemble des assurés, car elle introduirait dans l'application de la loi la fantaisie et l'arbitraire de quelques hommes, aussi bien intentionnés fussent-ils.

* *

Dans une autre partie de sa lettre, M. Lacourt proteste contre le fait que la loi des Assurances sociales « exclut certaines catégories de salariés ». Nous pensons qu'il veut parler des vieux travailleurs qui avaient plus de 60 ans au 1er juillet 1930.

Nous sommes également d'avis qu'il y a lieu de faire quelque chose au profit des vieux travailleurs, mais nous pensons que cette réalisation doit aboutir en dehors de la loi des Assurances sociales. La loi d'Assurances sociales est, en effet, une loi d'assurance: les assurés ont droit aux prestations parce qu'ils ont versé des cotisations. La mesure de faveur préconisée pour les vieux travailleurs qui n'ont pas cotisé serait, au contraire, une mesure d'assistance: il ne faut pas assimiler un régime d'assistance à une loi d'Assurances sociales.

D'ailleurs les finances des Assurances sociales ne le permettraient pas, car, surtout à l'heure présente où les cotisations ont sensiblement diminué avec la crise, toutes les ressources des caisses primaires sont intégralement utilisées pour la garantie des prestations actuellement prévues par la loi. Si l'on ajoutait aux prestations actuelles de nouvelles prestations, l'on se trouverait inéluctablement acculé, du fait même de la nécessité d'équilibrer le budget des Assurances sociales, à prévoir une augmentation des cotisations. On n'a pas encore trouvé le moyen de sortir 20 francs d'une caisse quand on n'y a versé que 15 francs. Nous ne pensons pas qu'il soit possible à l'heure actuelle de s'orienter vers une augmentation des cotisations.

* *

M. Lacourt estime enfin qu'il n'y a pas grande différence, en ce qui concerne la cotisation de l'assurance-vieillesse, entre la cotisation actuellement versée et sa transformation en un impôt, c'est-à-dire en somme entre le régime actuel et un régime étatisé.

Nous estimons, au contraire, que la différence est capitale. Nous ne pensons pas que ce soit un moyen pratique de populariser les cotisations d'Assurances sociales que d'en confier la collecte aux percepteurs des contributions.

* *

En terminant, M. Lacourt estime qu'il y a lieu de réformer la loi « d'une façon profonde ». Ce n'est pas notre avis. Nous pensons, au contraire, comme M. le Ministre du Travail et comme le président de la Commission de Prévoyance sociale de la Chambre, qu'il y a lieu d'apporter à la loi plusieurs modifications de détail, limitées dans leur objet, dont l'effet serait d'améliorer le régime actuel.

Nous voudrions, en conclusion de ces différentes remarques, apporter des paroles d'optimisme; au lieu de voir les choses par le petit bout de la lunette, nous avons toujours été d'avis qu'il fallait faire bonne figure à cette loi si bienfaisante des Assurances sociales et que, tout en s'efforçant, grâce surtout aux leçons de l'expérience, de la rendre plus utile encore, il fallait éviter les critiques à jet continu qu'ont déversées sur elle certains journaux.

Dans cet esprit, nous nous permettrons de rappeler ici les paroles pleines de bon sens et d'humanité que prononçait lors de la fête du vingtième anniversaire de « La Famille », le 6 décembre 1931, S. Em. le cardinal Liénart, évêque de Lille:

« Nous ne sommes pas de ceux, et je tiens à le dire, qui considèrent ces lois comme des « lois folles ». Oh! que ce mot me fait mal quand je le lis dans certains journaux qui veulent cependant passer pour être de ceux qui se présentent à la clientèle catholique.

» Non, ce n'est pas une loi folle que celle qui entreprend généreusement de venir en aide au travailleur pour l'abriter contre ce qui est le plus capable d'assombrir sa vie: les préoccupations si grandes de la maladie, de la maternité et de la vieillesse. L'assurer contre ces risques, c'est lui donner en lui-même et en sa vie plus d'assurance, plus d'équilibre, plus de moralité et, par conséquent, de telles lois sont bonnes. Elles ne sont peut-être pas parfaites, je le veux bien, mais comme nous aurions tort d'insister sur leurs défauts, comme nous pour nous dispenser de les soutenir! »

La visite des Poilus d'Orient français à Belgrade

(Ph. N.Y.T.)

Environ deux cent cinquante Poilus d'Orient français se sont rendus en pèlerinage sur la tombe du roi Alexandre à Belgrade. Voici l'arrivée à Belgrade. On reconnaît au centre (avec une barbe), M. Hérault, président de l'Association des Poilus d'Orient et à sa gauche, M. Stefanovitch, président de la section internationale des Combattants de Yougoslavie.

La visite des maires et parlementaires des Régions libérées aux chantiers du canal du Nord commence aujourd'hui

Ainsi que nous l'avons annoncé, la Commission d'études désignée par le Congrès des maires des Régions libérées pour l'examen des questions relatives à l'achèvement du canal du Nord, se rendra sur place aujourd'hui samedi et demain dimanche.

Elle sera à Noyon le samedi 5 janvier, vers 10 h. 15. Elle y commencera sa visite au Canal du Nord et la poursuivra par l'écluse de Campagne; les travaux de Buverchy et le pont de la route nationale numéro 30.

L'après-midi, elle sera vers 15 h. 30 à la Mairie de Péronne; elle visitera les marais de la Somme, à Péronne-Cléry; puis l'écluse n° 9, à Allaines. Elle terminera la journée par une importante réunion qui se tiendra à 18 heures à la Mairie de Saint-Quentin, sous la présidence de M. Lartizien, maire de Saint-Quentin.

Demain dimanche, la Commission visitera dans la matinée la tête Nord du souterrain de Royaulcourt, la tranchée d'Havrincourt, puis Mœuvres et Marquion. Elle se réunira vers 11 h. 30 à la Mairie de Marquion.

L'après-midi, elle poursuivra sa visite par Palluel et Arleux; elle sera vers 16 h. 30 à la Mairie d'Arleux; puis par Cantaing, elle gagnera Douai, où elle sera reçue à 18 h. à la Chambre de commerce par les élus de Douai, au cours d'une réunion présidée par M. le sénateur Paul Hayez.

La Commission a invité tous les élus des régions intéressées, sénateurs, députés, conseillers généraux, conseillers d'arrondissements et maires, ainsi que les représentants des Chambres de commerce, des Chambres d'agriculture, des Syndicats et Associations agricoles, des Syndicats ouvriers, à lui apporter leurs revendications et suggestions de même que tous les renseignements nécessaires pour la documenter utilement.

Elle espère ainsi démontrer, avec toutes précisions à l'appui, au prochain Congrès des maires du Nord et de l'Est qui se tiendra à Amiens en février, que l'achèvement du Canal du Nord est une nécessité absolue pour la vitalité de la région du Nord.

LA SITUATION DU CHOMAGE DANS LE NORD

Le « Journal Officiel » publie les renseignements suivants :

Les fonds de chômage en activité, allouent des secours à 61.851 chômeurs (53.619 hommes et 8.232 femmes).

Le chômage partiel est de deux jours par semaine pour 1721 ouvriers et ouvrières, de trois jours pour 1377, de quatre jours pour 482 et de cinq jours pour 145 ouvriers et ouvrières.

D'autre part, la Caisse des maîtres artisans du Nord secourt 207 artisans en chômage.

L'instruction de l'affaire de la Société spéciale financière

M. Léger, chef de division à la Préfecture d'Arras, est entendu

Paris, 4 janvier. — M. Rousselet, chargé de l'affaire de la Société spéciale financière, a été, en outre, chargé d'un réquisitoire spécial pour infraction à la loi sur les sociétés, visant l'affaire du Groupement pour le financement des travaux d'outillage national. A ce sujet, il a entendu cet après-midi M. Léger, chef de division à la Préfecture du Pas-de-Calais.

M. Léger a reconnu qu'il avait incité MM. Sueur et Poupard à souscrire au groupement en question au nom de l'Hospice de Campagne-les-Hesdin. Il a expliqué, en outre, que c'était le préfet qui lui avait demandé de trouver un groupement qui voulût bien consentir à souscrire.

On sait que la souscription de l'hospice fut faite dans des conditions suspectes, ce qui a motivé l'ouverture de l'information. M. Léger a précisé qu'il avait préparé lui-même les brouillons des délibérations, mais il a affirmé devant le juge que tout avait été régulier.

Le magistrat a entendu, en outre, M. Eugène Canu, fondateur et administrateur du Groupement pour le financement des travaux d'outillage national. « C'est M. Paul Morel, a-t-il dit, qui m'a incité à fonder ce groupement. D'ailleurs tout le bruit fait autour de l'affaire n'est, d'après moi, que la conséquence de querelles locales ».

M. Paul Morel, ancien député de la Haute-Saône et qui fut sous-secrétaire d'Etat, trouva la mort, on s'en souvient, dans la catastrophe de chemin de fer de Lagny.

Au temps des diligences

Nous avons tous appris, dans notre enfance, ce petit morceau où l'on nous montre — « Clic ! clac ! holà; gare! gare! » — un véhicule arrivant sur la place publique dans un tintamarre de grincements de roues, de claquements de fouets, de cris du postillon. Et nous nous souvenons de la malice de la fin : « C'était la diligence et personne dedans. »

A Roubaix et à Tourcoing nous avons eu aussi la diligence et pour les plus anciennes générations de nos concitoyens l'arrivée ou le départ de la patache évoque encore un spectacle qui leur fut familier « au bon vieux temps ».

Entre tant d'autres choses qui méritent l'attention amusée de nos lecteurs, l'*Almanach du Journal de Roubaix* pour 1935 rappelle de vieux souvenirs du temps de la diligence.

Que de bons moments à passer à la lecture de cette pittoresque encyclopédie locale et régionale que l'on peut se procurer pour 2 fr. auprès de nos porteurs et des marchands de journaux !

La grève dans l'industrie de l'habillement dans la région lilloise

L'assemblée des ouvriers et ouvrières grévistes de l'industrie de l'habillement s'est tenue vendredi matin à la Bourse du Travail de Lille, sous la présidence de M. Blondel, secrétaire du syndicat local des pressageurs.

MM. Huret, secrétaire de l'Intersyndicale de l'habillement; Blondel et Bonnet, délégué parisien à la C.G.T., prirent la parole devant un nombreux auditoire.

A l'issue de la réunion, les grévistes adoptèrent un nouvel ordre du jour maintenant leur point de vue sur le tarif actuel des salaires et affirmant leur volonté de continuer la grève jusqu'à complète satisfaction. La sortie s'est effectuée dans le calme.

Le chiffre officiel des grévistes s'élevait, vendredi, à 2.900 pour un effectif total de 4.600 ouvriers, ouvrières et employés répartis à Lille, Lambersart, La Madeleine, Pont-à-Marcq, Annœullin, Templeuve, Bauvin et Armentières.

A la fin de l'après-midi, les délégués patronaux ont tenu une réunion privée.

Une réunion de grévistes à Templeuve

Une importante réunion avait été annoncée pour vendredi après-midi à Templeuve. Elle eut lieu, malgré l'affluence, dans la plus grande dignité.

Dès 15 h., de Pont-à-Marcq, Lille et environs arrivent des grévistes qui viennent se joindre à ceux de Templeuve. La salle du cinéma « A la descente » s'emplit rapidement.

A l'heure où commence la réunion trois cent cinquante personnes se trouvent rassemblées. M. Huret, secrétaire de l'Intersyndicale de Lille, préside, entouré de MM. Leroy, conseiller général, secrétaire du syndicat des coupeurs; Bonnet, secrétaire général de la Fédération de France des travailleurs et travailleuses de l'habillement. Ces derniers prirent tour à tour la parole pour exposer les revendications des travailleurs de l'habillement.

Un ordre du jour fut voté qui était dans le même esprit que celui approuvé à la réunion de Lille de vendredi matin.

Un discret service d'ordre assuré par M. le capitaine Le Tellec, de Roubaix; MM. le brigadier-chef Coco, de Cysoing; Richard, commissaire spécial, sous-chef, et Bouscrelet, de la police spéciale.

La réunion se termina dans le plus grand calme.

Une remarque des Syndicats libres

On nous communique avec prière d'insérer:

Dans sa réunion du 4 janvier, le Comité intersyndical des Syndicats Libres de l'habillement, après avoir examiné la situation du conflit, a repris en détail la proposition patronale sur les salaires.

En ce qui concerne les ouvrières, le Comité fait remarquer que, dans un communiqué à la Presse, la délégation patronale indique un premier palier de baisse de 5 % sur les salaires à partir du 2 janvier.

Or, les augmentations successives qui ont été accordées depuis 1933, loin de suivre la courbe du coefficient du coût de la vie, n'ont été calculées que sur le salaire de base.

Par exemple, pour les mécaniciennes, le salaire de base était de 1 fr. 95 l'heure lorsqu'en 1930 on est passé de 25 % de vie chère à 33 %. L'augmentation a porté sur 1 fr 95 seulement au lieu de 2 fr. 44, salaire réel, ce qui fait une différence de près de 4 centimes à l'heure.

Pourquoi changer de façon de faire, alors qu'en février 1932, la baisse de 10 % sur la vie chère a porté simplement sur le salaire de base.

Quant aux coupeurs, presseurs et pressesses, le salaire étant global, la question ne se présente pas de la même manière; il n'en est pas moins vrai que pour eux aussi il existe encore une différence appréciable entre le coefficient d'augmentation des salaires à celui de l'augmentation cherté de vie.

Le Comité se réserve de nouveau pour suivre l'évolution du conflit.

Les percepteurs honoraires

Ont été nommés percepteurs honoraires: M. Douriaux, ancien percepteur de Cysoing; M. Duchemin, ancien percepteur d'Halluin; M. Gillon, ancien percepteur de Tourcoing-Est.

Le Congrès des directeurs de Conservatoires de musique de France à Paris

M. FRANCIS BOUSQUET EST RÉÉLU PRÉSIDENT

Le Congrès annuel des directeurs des conservatoires nationaux de musique a eu lieu à Paris dans les studios de la maison Pleyel.

Il a été procédé au renouvellement du bureau de cette importante association.

M. Francis Bousquet, directeur du Conservatoire de Roubaix, a été réélu président; M. Antonin Mariotte, d'Orléans, vice-président; Lucien Niverd, de Tourcoing, secrétaire général; Aimable Massis, de Troyes, trésorier; René Delaunay, de Metz, secrétaire-adjoint; Louis Graveran, Louis Dumas, Maurice Le Boucher, membres adjoints.

M. Alfred Bachelet, de Nancy, membre de l'Institut, a été réélu président d'honneur, par acclamations.

Au cours des travaux du Congrès, diverses questions ont été examinées, notamment l'élaboration d'un plan d'action, d'une politique de la musique et de l'enseignement musical sous l'angle national.

M. Hellman, le distingué directeur général des Beaux-Arts et M. René Cadeve, directeur adjoint, ont dirigé une partie de ces travaux.

M. Gardillier, député de la Côte-d'Or, président du groupe de défense de l'art musical de la Chambre, a prêté une oreille attentive aux justes doléances des directeurs de nos écoles de musique.

M. Bournonville, secrétaire du Comité de défense de l'enseignement supérieur des Beaux-Arts, et M. Brévannes, président de la Fédération musicale de France, sont venus apporter différentes suggestions.

Le Congrès a pris fin au bout de deux journées de travail utile et profitable à la cause de la musique.

Un grand nombre de directeurs des écoles et conservatoires de musique nationaux de France et des colonies assistaient au Congrès.

La Compagnie de l'Electrique de Lille-Roubaix-Tourcoing baisserait les salaires de ses agents de 10 %

Cette décision a été portée, vendredi matin, à la connaissance d'une délégation des intéressés

Vendredi matin, une délégation d'agents de la Compagnie de l'E.L.R.T., comprenant une dizaine de membres, convoquée au siège de la Compagnie, a été officiellement avisée que la direction de cette dernière était décidée à appliquer une diminution de 10 % sur le salaire de ses agents.

La Compagnie aurait avancé qu'elle a subi des moins-values importantes dans ses recettes comparativement aux chiffres des années précédentes ; qu'elle envisageait la transformation de certains matériels, etc.

La délégation lui a opposé son point de vue qui est hostile à toute atteinte aux salaires actuels.

Une assemblée générale aura lieu mercredi soir, à la Maison des Tramways pour faire savoir à tout le personnel la mesure qui le vise.

Dès la décision de cette assemblée, le Syndicat des employés de tramways, commencera alors toutes démarches utiles.

Les pouvoirs concédants — les villes de Roubaix, Tourcoing et le département — seront, aux aussi, avisés à ce moment de l'attitude qu'aura adoptée le personnel de l'E.L.R.T.

Puis, les pourparlers reprendront sans doute, car, de toute façon, il paraît improbable que la mesure soit applicable avant la fin du mois de février.

Rappelons que cette diminution de salaires intéresse un millier d'agents de l'E.L.R.T., et qu'en moyenne elle abaisserait leur traitement de 3 fr. 50 par jour.

Souhaitons qu'une solution réservant les intérêts des deux parties intervienne pour éviter tout conflit qui engendrerait les plus graves répercussions dans les services de transport pour des milliers d'usagers.

Un bizarre accident à Amiens

Pendant qu'un livreur effectuait ses courses dans une rue d'Amiens, son cheval s'emballa et accrocha un camion transportant des poutres. Celles-ci vacillèrent et, tombèrent sur une auto qui passait à ce moment.

Le conducteur de l'auto, M. Clotaire Bigorne, 51 ans, maréchal-ferrant et un de ses amis, M. Marcel Desérable, de Villeroy, furent gravement blessés par des éclats de verre. M. Desérable, notamment, a eu l'œil gauche crevé.

Roubaix

Aujourd'hui, samedi 5 janvier :

Aujourd'hui: sainte Amélie ; demain, Epiphanie.

Soleil: Lever, 7 h. 46; coucher, 16 h. 6.

Lune: nouvelle lune le 8.

Prévisions météorologiques pour la journée du 5 janvier (Région Nord): Ciel très nuageux, se couvrant par intervalles avec averses ; vent du secteur nord, faible ou modéré ; température diurne sans changement ; minimum de température en faible baisse sur la veille.

Caisse d'Epargne: 9 h. 30 à 11 h. 30 et de 14 h. à 17 h.

Dispensaire Pierre-de-Roubaix, 92, rue des Longues-Haies: à 14 h., consultation pour adultes.

Dispensaire d'hygiène sociale du Fontenoy, 41, rue de Cassel: à 14 h., consultation pour adultes.

Bains Municipaux: Piscine et baignoires: de 9 h. à 11 h. 30 et de 15 h. à 20 h.

Bal du Cercle Militaire: à 21 h. 30, au Cercle de l'Industrie.

Il y avait 24.000 chômeurs à la fin de 1934

Mais leur nombre vient de diminuer de près de 2.000

On sait trop quel développement le chômage a pris au cours de ces dernières années dans notre ville qui a le douloureux privilège d'être l'une des villes de France où le nombre des sans-travail est le plus important.

Il y avait dans notre ville un peu plus de 19.000 chômeurs à la fin de 1933 ; il y en a un peu plus de 24.000 à la fin de 1934, il y en eut 32.000 vers le milieu de l'année.

Si nous examinons les statistiques comparatives à ces deux dates, on voit qu'à la fin de 1933 il y avait 4.000 chômeurs complets ; à la fin 1934, il y en a 7.500.

Le 31 décembre 1933, il y a 1.220 chômeurs partiels de trois jours ; 4.000 de deux jours ; 7.600 d'un jour ; le 31 décembre 1934 ces nombres sont respectivement de 3.350 ; 3.150 et 2.970.

Cependant, depuis quelques jours, un indice favorable est à relever. En effet 1.852 noms viennent d'être rayés des contrôles du chômage. Leurs titulaires ont trouvé un emploi, la plupart dans la filature de coton.

Sans vouloir attribuer à ce déplacement une importance hors de propos, il est bon toutefois de préciser que depuis quatre mois on enregistre de sensibles diminutions dans le nombre des chômeurs.

En ce début d'année 1935, ne négligeons pas même le plus faible témoignage qui conduise à l'optimisme.

Quelques sondages dans différents milieux nous permettent de conclure qu'en ces premiers jours de l'année, le « moral » est meilleur. Bien des soucis préoccupante tenant à beaucoup de questions — dont le plupart sont internationales, économiquement et politiquement parlant — se sont allégés.

Saluons cette ambiance heureuse qui peut éclaircir la situation et faire signe à la confiance.

HALLE FLIPO. 500 gr. Gruyère, 4.00 ; extra, 5.00; énorme choix biscuits. 23725

Le feu a fait près de 15 millions de dégâts l'an dernier

Les sapeurs-pompiers sont intervenus 127 fois en 1934

L'année 1934 aura été une année chargée pour nos sapeurs-pompiers, non pas qu'ils furent dérangés plus souvent — 127 fois en 1934 contre 151 en 1933 — mais ils eurent à combattre de gros incendies dont les dégâts se chiffrèrent plusieurs fois par millions.

Ces 127 interventions que nous signalons n'eurent pas toutes la même importance. Elles ne concernèrent même pas toutes des incendies, car chacun sait que les soldats du feu sont « mis à toutes les sauces ».

Evidemment ils sont surtout là pour combattre les incendies. Mais leur activité s'exerce dans de nombreux domaines, en un mot partout où l'on a besoin d'une aide intelligente et d'un solide coup de main.

Ainsi, sur la statistique, on nota des sauvetages d'animaux, plusieurs interventions pour des asphyxies, pour des inondations, des explosions, etc...

Parmi les appels dont les pompiers furent l'objet, citons 43 feux de cheminée, six usines incendiées, huit ateliers, deux cinémas, six magasins, etc., au total 127 interventions dans Roubaix ou sa banlieue : Wattrelos, Leers, Lys, Hem, Croix, Baisieux, etc...

Le total des dégâts de ces incendies se chiffre par 14 millions 457.000 francs contre 2 millions 060.500 francs seulement en 1933. Il y a donc une grosse différence dans le chiffre des dégâts.

Il est vrai, comme nous le disons plus haut, que l'an dernier nos pompiers se trouvèrent devant plusieurs gros sinistres, notamment à l'usine Glorieux, à Leers, et lors de l'incendie des Magasins « Unifix » à Roubaix, etc., ce qui explique cette différence sensible. Ajoutons aussi qu'en 1934, trois hommes furent carbonisés dans un incendie rue des Longues-Haies, deux autres furent retirés asphyxiés d'une fosse d'aisance, quatre d'Anvers, de nombreuses personnes furent brûlées ou blessées plus ou moins sérieusement par le feu, d'autres furent retirées du canal, etc...

Enfin, pour les amateurs de statistiques, disons que ces incendies ont nécessité un déploiement de près de 9 kilomètres de tuyaux, exactement 8.800 mètres.

Aucun pompier ne fut blessé au cours de ces diverses interventions. Nous ne parlons évidemment que des blessures graves car, s'il fallait compter les ecchymoses et les légères contusions...!

Voilà un bilan suggestif qui montre bien l'activité de notre corps de sapeurs-pompiers.

Terminons en adressant à nos vaillants soldats du feu et à leur dévoué commandant, M. le lieutenant Crépin, nos sincères félicitations pour leur célérité bien connue et leur dévouement à toute épreuve.

ETRENNES

Pendant quelques jours, un superbe jeu d'aiguilles sera offert pour tout achat de laines à tricoter, à partir de 15 fr., Au Spécialiste, 51, rue de Lannoy, 51. 23620

EN MARGE DES INCIDENTS D'IWUY

M. Sudres, sous-préfet de Cambrai, est nommé sous-préfet de Castres

Paris, 4 janvier. — M. Sudres, sous-préfet de Cambrai, est nommé sous-préfet de Castres; M. Gonzalve, sous-préfet de Castres, est nommé sous-préfet de Cambrai.

Cette mutation est la conséquence des incidents qui se sont récemment produits dans la commune d'Iwuy, dont la Mairie avait été envahie par des chômeurs.

M. Sudres n'aurait pas pris en temps utile les mesures nécessaires pour rétablir l'ordre.

M. Guillon, préfet du Nord, présidera ce soir le grand bal annuel du Cercle militaire

C'est ce soir samedi 5 janvier, à 21 h. 15, dans la nouvelle et vaste salle des fêtes du Cercle de l'Industrie, 7, Grande-Rue, que commencera le grand gala que le Cercle militaire de Roubaix organise chaque année au bénéfice de la Société d'entraide de la Légion d'honneur. Ce bal qui est toujours attendu avec impatience sera encore plus brillant cette année que celui des années précédentes. L'intermède qui aura lieu à minuit prêtera cette fois à être pour beaucoup. On sait qu'il s'agit de la reproduction du vieux quadrille des lanciers, tant aimé de nos pères, qui sera dansé par huit couples en costumes du Second Empire et qui a été préparé de main de maître par le sympathique professeur Paul Boucher.

M. le Préfet du Nord a bien voulu accepter de présider cette fête de bienfaisance. M. le général Miquel représentera M. le général commandant la région, il sera lui-même accompagné d'autres officiers généraux et supérieurs; les plus hautes personnalités du commerce et de l'industrie ont aussi assuré les organisateurs de leur présence.

Les invités seront reçus à l'entrée de la salle par les bureaux du Cercle militaire et de la Société de la Légion d'honneur.

L'orchestre, un jazz de tout premier ordre, sera placé sous la direction de M. Nys. Les salles et vestiaires seront chauffées.

Le Comité organisateur rappelle aux membres du Cercle de Roubaix qu'ils ont l'entrée gratuite. Il leur demande d'être nombreux en uniforme. Ceux qui ne pourraient le faire doivent retirer ou faire retirer une carte blanche au local, 72 rue de la Gare, carte qui leur sera rigoureusement demandée au contrôle. Les officiers en uniforme des Cercles amis ont également l'entrée gratuite mais personnelle. Toutes les autres personnes doivent être munies de cartes qu'elles peuvent encore retirer toute la journée, en s'adressant au capitaine Desruelles au Cercle de l'Industrie, 7, Grande Rue, à Roubaix.

1812 - 1935

Depuis 123 ans, l'Elixir antigalireux du Dr Guillié guérit toutes les maladies dues aux glaires et à la bile (asthme, rhumatismes, congestions, etc...) Prix : 15 fr. Toutes pharmacies. 22004

La réunion de la Chambre de Commerce

Voici le compte-rendu sommaire de la séance du 28 décembre 1934 :

Main-d'œuvre étrangère. — La Chambre de commerce attire l'attention de ses ressortissants sur la communication suivante de M. le Commissaire de police, chef de la Sûreté:

« J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que, malgré les nombreux avis parus dans la Presse locale et régionale, des employeurs continuent à employer et à embaucher même, des ouvrières et ouvriers de nationalité étrangère non munis de la carte d'identité d'étranger portant la mention « Travailleur industriel », ou du récépissé de la demande de carte d'identité avec cette même mention.

» Ils sont donc l'objet de poursuites correctionnelles.

» J'ajoute que cette même mention, « Travailleur industriel », est exigée également pour l'emploi de tous les gens de maison de nationalité étrangère.

» Il serait désirable que tous les employeurs s'assurent que leur personnel de nationalité étrangère est titulaire de la carte d'identité de travailleur industriel.

» Dans la négative, ils auront intérêt à se séparer immédiatement de leurs services. »

Tarif des filières du marché à terme. — La Chambre de commerce a adopté, pour le magasinage des filières déposées dans ses Magasins généraux, le tarif suivant, qui, pas plus onéreux que l'ancien, est plus simple et plus équitable.

Par filière de 2.500 kg environ, il est perçu :

1° A l'entrée et à chaque transfert, un droit fixe de 35 francs;

2° Pour chaque journée de séjour en entrepôt, une taxe de 1 fr. 60.

Ce tarif couvre tous les frais de manutention, magasinage, assurance, certificats, timbres, prélèvements d'échantillons ou, d'une façon générale, tous les frais dont une filière peut être normalement grevée pendant son séjour en entrepôt et du fait de celui-ci.

Habitations à bon marché (Loi Loucheur). — Le compte rendu du service des allocations de la Chambre de commerce aux bénéficiaires de la loi Loucheur, fait ressortir qu'elle a versé à ceux-ci les sommes suivantes : En 1929, 4.790 fr. 15 ; 1930, 52.161 fr. 25 ; 1931, 79.830 fr. 60 ; 1932, 129.817 fr. 85 ; 1933, 140.704 fr. 20 ; 1934, 133.433 fr. 20 ; soit au total, 530.746 fr. 70, depuis la création de cet encouragement aux employés et ouvriers de ses commettants.

Annuaire de la production de Roubaix. — La Chambre de commerce a pris connaissance d'un rapport sur la diffusion de l'annuaire qu'elle a édité cette année. On y relève en particulier qu'il a été envoyé ou remis : 161 annuaires aux annonciers et à diverses personnalités; 157 aux Chambres de commerce de France, d'Algérie et des colonies ; 10 aux agences économiques des colonies ; 60 aux journaux et revues ; 87 aux Compagnies de navigation ; 30 aux administrations procédant à des adjudications; 192 aux grands magasins de Paris ; 1.000 aux grands magasins de province ; 2.564 à l'étranger ; 537 à divers en France.

L'annuaire a été généralement apprécié très favorablement dans les milieux où il a été distribué et nos attachés commerciaux, qui ont bien voulu le répartir à l'étranger, ont déclaré qu'il leur serait très utile et qu'il constituait un bon document de propagande.

De nombreuses Chambres de commerce et autres destinataires français et étrangers de ces grands magasins, etc., ont écrit dans le même sens.

(*A suivre*).

« IDEAL-BOUCHERIE », 45, rue Pierre-Motte, ROUBAIX. — Jambon, 2 fr. et 2 fr. 50 le quart ; Saindoux, pure graisse, 3 fr. la livre ; Andouillettes, 7 fr. 50 la livre ; Petit-Salé, 1 fr. 50 le quart, et toujours notre bon pâté et saucisson à 1 fr. le 250 gr.

Dans l'enseignement libre

Ainsi que nous l'avons annoncé hier, S. E. le cardinal Liénart a remis la Médaille